

**HONDURAS :
ATTEINTE À LA DÉMOCRATIE**

**RAPPORT DU GROUPE D'ORIENTATION
POLITIQUE POUR LES AMÉRIQUES
DU CCCI ET RECOMMANDATIONS
À L'INTENTION DU GOUVERNEMENT
DU CANADA**

AVRIL 2010

Le Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA) est un Groupe de travail du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). Le Groupe compte parmi ses membres des ONG d'action humanitaire et de développement international, des groupes pour la défense des droits, des syndicats, des établissements de recherche et des groupes de solidarité et d'allégeance religieuse, et des groupes de femmes.

Le GOPA offre un lieu pour la réflexion collective et la coordination de l'élaboration de politiques, comme le dialogue et la représentation avec le gouvernement canadien, d'autres gouvernements et d'autres instances décisionnelles.

Ce document peut être reproduit intégralement ou partiellement et utilisé à des fins non lucratives, pour autant qu'il soit indiqué clairement que le CCCI en est la source. L'utilisation intégrale ou partielle de ce document à des fins commerciales est interdite sans l'assentiment écrit du CCCI.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Conseil canadien pour la coopération internationale
450, rue Rideau, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
613-241-7007 • info@ccic.ca • www.ccic.ca

Tous droits réservés.

© Conseil canadien pour la coopération internationale 2010

HONDURAS : ATTEINTE À LA DÉMOCRATIE

SOMMAIRE

Ce rapport du Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA) porte sur le coup d'État au Honduras, les principales questions relatives à la démocratie et aux droits de la personne et le rôle du Canada. Il traite plus précisément des efforts diplomatiques du Canada pendant la crise et du rôle des investisseurs et des dirigeants d'entreprises canadiens dans ce pays avant et pendant le coup. On y présente des recommandations quant aux mesures que le gouvernement canadien doit mettre en œuvre pour permettre un véritable retour à la démocratie et renforcer l'ordre constitutionnel de manière à favoriser le respect des droits des citoyens du Honduras et la satisfaction de leurs besoins en matière de développement.

Le coup d'État du 28 juin 2009 au Honduras constitue une crise extrêmement grave sur le plan de la gouvernance démocratique dans l'hémisphère. Les pressions continues de nombreux citoyens honduriens et de la communauté internationale n'ont pas permis de rétablir l'ordre constitutionnel avant les élections du 29 novembre et la passation des pouvoirs en janvier 2010.

Bien que les autorités du Honduras aient voulu convaincre du retour progressif « à la normale » après la passation des pouvoirs, le pays demeure profondément divisé. Il est également évident que la crise démocratique sévit toujours au Honduras. Le pays est encore gouverné par les instigateurs du coup d'État et pas une seule mesure significative n'a été adoptée pour sanctionner les institutions impliquées dans cet acte et dans les événements qui ont suivi ou pour corriger leurs erreurs. Aucune sanction n'a été prise contre les auteurs de graves violations des droits de la personne, notamment des agressions de leaders sociaux. Ainsi prévaut l'impunité.

Les Honduriens pourraient très bien connaître une recrudescence du conflit au cours des prochaines années. Le décret d'amnistie adopté le 26 janvier par le Congrès national du Honduras, qui coïncidait avec l'investiture de Porfirio Lobo Sosa, a soulevé de sérieuses préoccupations au sein de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). Depuis, la Commission presse les autorités du Honduras de revoir le décret en tenant compte des obligations de l'État découlant des traités internationaux, et particulièrement de l'obligation d'enquêter sur les violations graves des droits de la personne et de les punir. La CIDH souligne que, dans la pratique, l'application des lois d'amnistie a nui aux enquêtes sur ces violations ainsi qu'aux poursuites judiciaires et à l'imposition de sanctions contre les responsables, ce qui a favorisé l'impunité¹.

La plupart des analystes s'entendent pour dire que les récents événements au Honduras ont des répercussions considérables à l'échelle régionale. En effet, l'incapacité de la région de garantir la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit au Honduras crée un précédent inquiétant qui risque d'affaiblir la démocratie dans les autres pays du continent. La crise pose un défi particulier pour le Canada étant donné qu'il a fait des Amériques une priorité de la politique

¹ Commission interaméricaine des droits de l'homme. *IACHR expresses concern about amnesty decree in Honduras* (communiqué n° 14/10), Washington, D.C., OEA, 3 février 2010, [en ligne].
[<http://www.cidh.org/Comunicados/English/2010/14-10eng.htm>]

étrangère du pays et que la promotion de la gouvernance démocratique constitue la pierre angulaire de la stratégie du Canada pour les Amériques. Le Honduras est également le seul pays prioritaire d'Amérique centrale à recevoir de l'aide étrangère du gouvernement canadien et figure depuis peu sur la liste des 20 pays prioritaires pour l'attribution de l'aide au développement international.

La relation qu'entretient le Canada avec le Honduras est importante pour la société civile. Les organisations de la société civile (OSC) du Canada qui forment le Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA) du CCCI ont bâti depuis longtemps des partenariats avec des organisations du Honduras, notamment des syndicats, des groupes religieux, des groupes de femmes, des organisations communautaires et des ONG. Les membres du GOPA surveillent de près la situation au Honduras et ont envoyé plusieurs délégations dans le pays avant et après le coup d'État.

Réconciliation nationale

Malgré la nature très controversée des élections de novembre, le Canada a rapidement reconnu la victoire de Porfirio Lobo Sosa et s'est engagé à soutenir sa prétendue détermination d'instaurer un processus de réconciliation nationale, notamment par la création d'une « commission de la vérité ». Toutefois, le Canada n'a fait aucune déclaration publique en ce qui concerne la nature problématique du décret d'amnistie et n'a pas demandé que les responsables du coup d'État rendent compte de leurs actes pour avoir renversé l'ordre démocratique.

L'idée de créer une commission de la vérité au Honduras est née du dialogue de Guaymuras et faisait partie de l'accord Tegucigalpa-San Jose. Son objectif de départ était de faire la lumière sur les actes perpétrés avant et après le 28 juin 2009 et de déterminer ceux qui ont mené au coup

Au cours des 100 premiers jours ayant suivi le coup d'État seulement, le Comité des familles de détenus et de disparus du Honduras (COFADEH), un groupe de défense des droits de la personne, a répertorié 4 234 violations et affirme que ce nombre ne constitue que la pointe de l'iceberg.

Source : COFADEH 2009. Second Summary Report of Human Rights Violations Since the Coup.

d'État afin d'éviter qu'ils se reproduisent. Toutefois, la Commission de la vérité fait déjà l'objet de critiques, car elle a été créée sans que la société civile ne soit consultée et sans véritable intention de veiller à ce que les auteurs du coup d'État et des violations des droits de la personne soient tenus responsables de leurs actes. La Commission de la vérité est mise sur pied à un moment où se commettent de graves violations des droits de la personne en toute impunité, ce qui remet en question la volonté politique d'établir un processus crédible visant à rechercher la vérité et la réconciliation et à garantir la sécurité des personnes qui souhaiteraient témoigner maintenant.

La période de quatre mois prévue pour les activités de la Commission constitue une autre préoccupation majeure, car elle s'avère insuffisante considérant l'ampleur des violations perpétrées.

Après le coup d'État du 28 juin, la CIDH, Amnistie internationale et nombre d'organismes de défense des droits ont présenté des rapports dénonçant la suspension des droits constitutionnels, la censure, les attaques contre les moyens de diffusion des médias, la répression des manifestations pacifiques, la détention arbitraire de milliers de personnes, les traitements cruels, inhumains et dégradants, la violence policière et les assassinats. Certains rapports révélaient également que ces actes visaient souvent certains groupes vulnérables précis et faisaient état de leurs répercussions. Parmi ces groupes, citons les personnes d'origine nicaraguayenne, les Garifuna (communauté afro-hondurienne), les femmes et les jeunes opposés au coup d'État, les journalistes, les enseignants, les syndicalistes ainsi que les membres des communautés lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre (LGBT).

Secteur privé et droits de la personne

Le coup d'État et les événements qui ont suivi ont soulevé de graves préoccupations quant à l'influence qu'exercent les grandes entreprises et les investisseurs sur la gouvernance, les droits de la personne et les institutions démocratiques.

Au cours des mois ayant précédé le coup d'État, les investisseurs étrangers, y compris les investisseurs canadiens, s'interrogeaient de plus en plus sur la vitesse à laquelle le Honduras devait ouvrir ses marchés fragiles et les conditions à préconiser pour le faire.

Bien que la couverture médiatique des événements du 28 juin ait principalement porté sur l'initiative du président Zelaya d'organiser un référendum facultatif sur la future réforme constitutionnelle, les facteurs économiques étaient tout aussi importants dans la montée des tensions entre Zelaya et les différents secteurs d'influence à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Certaines des critiques les plus sévères à l'endroit du président Zelaya provenaient du secteur privé du Honduras. Des fédérations d'entreprises comme le Conseil de l'entreprise privée du Honduras (COHEP) et l'Association nationale des industries du Honduras (ANDI) ont fortement appuyé le coup d'État et ont fait pression sur Washington pour qu'aucune sanction ne soit imposée au pays².

Le Canada se classe au deuxième rang des principaux investisseurs au Honduras. Les investissements canadiens s'intéressent principalement aux secteurs des mines et des télécommunications. Dans le contexte de récession mondiale, ces secteurs étaient de ceux qui exerçaient le plus de pressions pour influencer sur l'élaboration des politiques honduriennes. Des entreprises canadiennes ont pris part à des campagnes orchestrées, avec d'autres sociétés et des multinationales, y compris des tactiques telles que le gel des investissements. Une société minière canadienne faisait partie d'un consortium de cinq entreprises ayant apparemment proposé d'investir 1,75 milliard de dollars avant le coup d'État si le Honduras acceptait d'abroger le décret de l'Exécutif de 2006 interdisant les nouvelles concessions minières, et de rendre le climat plus favorable aux investissements étrangers³.

² The Associated Press. « U.S. increases pressure on Honduran coup Leaders », *CBC News*, 20 juillet 2009. [en ligne]. [<http://www.cbc.ca/world/story/2009/07/20/honduras-coup.html>]

³ « Ofrecen inversión de \$1,750 millones », *El Heraldo*, 11 décembre 2008, [en ligne]. [<http://www.heraldoh.com/index.php/Pa%C3%ADs/Ediciones/2008/12/12/Noticias/Ofrecen-inversion-de-1-750-millones>]

Malgré tout, et en réponse aux vastes mouvements populaires réclamant une réforme, le président Zelaya a soumis au Congrès en mai 2009 un projet de loi comprenant entre autres une réforme fiscale qui permettrait à l'État de tirer des revenus de l'industrie minière, l'interdiction d'exploiter des mines à ciel ouvert, l'obligation d'obtenir l'approbation de la communauté avant d'octroyer des concessions minières et l'interdiction d'utiliser des substances toxiques comme le cyanure et le mercure. Le vote devait avoir lieu le 16 août 2009.

Après le coup d'État – la forme la plus extrême de rejet des principes fondamentaux de la Charte démocratique interaméricaine, du droit international et des normes en matière de droits de la personne – les sociétés canadiennes interrogées par les médias ont affirmé que les affaires suivaient leur cours normal au Honduras⁴. Par exemple, alors que de nombreux gouvernements et institutions multilatérales avaient gelé les fonds et imposé des sanctions contre le gouvernement de fait dirigé par Roberto Micheletti, un exportateur de textiles basé à Montréal, Gildan Active Wear, et une délégation de Canadiens intéressés par l'exploitation de mines de métal ont indiqué qu'ils avaient l'intention d'intensifier leurs activités dans le pays⁵.

Pendant ce temps, le coup d'État avait fait reculer les importants progrès réalisés pour la résolution pacifique et légale des conflits opposant la paysannerie aux puissantes sociétés immobilières en ce qui concerne l'accès aux titres fonciers. En effet, de violents affrontements et de graves violations des droits de la personne ont été commis en région rurale, notamment dans la vallée de l'Aguán, où des militaires et la police ont évincé des familles de paysans de leurs terres ancestrales en dépit des accords conclus avec le gouvernement Zelaya sur l'examen des revendications territoriales⁶.

Rôle du Canada et de l'Organisation des États américains

Tout au long de la crise, les diplomates canadiens ont joué un rôle actif dans les forums multilatéraux. Le GOPA a appuyé le Canada, qui a condamné le coup, d'abord dans un communiqué du ministre Kent, puis dans le cadre de sa participation à divers forums internationaux, notamment au groupe du G16, qui réunit les pays donateurs. Toutefois, le GOPA s'est alarmé des nombreuses déclarations publiques des représentants du Canada qui rendaient sa

⁴ P. Koven. « Canadian miners unfazed by Honduras coup », *Financial Post*, 1^{er} juillet 2009, [en ligne]. [\[http://www.nationalpost.com/m/story.html?id=1749647\]](http://www.nationalpost.com/m/story.html?id=1749647)

⁵ Martin Landry, analyste en valeurs mobilières chez Desjardins, a confirmé au National Post les plans de Gildan d'augmenter la production de t-shirts, de chaussettes et de sous-vêtements dans le pays et a affirmé que « le président Zelaya s'était aliéné les membres du Congrès du Honduras en se joignant à l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), une alliance dirigée par le président vénézuélien Hugo Chavez réunissant des pays latino-américains de gauche ». M. Landry a également affirmé que Gildan pourrait tirer profit du coup d'État s'il favorisait la mise en place d'un gouvernement plus ouvert au secteur des affaires.

J. Ratner. « Honduras coup could bring more business-friendly government », *National Post*, 30 juin 2009, [en ligne]. [\[http://network.nationalpost.com/np/blogs/tradingdesk/archive/2009/06/30/Honduras-coup-could-bring-more-business-friendly-government.aspx#ixzz0T07iVtHZ\]](http://network.nationalpost.com/np/blogs/tradingdesk/archive/2009/06/30/Honduras-coup-could-bring-more-business-friendly-government.aspx#ixzz0T07iVtHZ)

W. Mejia. « Inversionistas de Canadá vienen a Honduras », *El Heraldito*, 19 août 2009, [en ligne]. [\[http://www.heraldito.com/Ediciones/2009/08/20/Noticias/Inversionistas-de-Canada-vienen-a-Honduras\]](http://www.heraldito.com/Ediciones/2009/08/20/Noticias/Inversionistas-de-Canada-vienen-a-Honduras)

⁶ G. Trucchi. « Palma Africana y Garrote. Asesinatos, secuestros, torturas y desalojos en la nueva era de 'Pepe' Lobo », *Adital/Rel-UITA*, 17 février 2010, [en ligne]. [\[http://www.adital.com.br/site/noticia.asp?lang=ES&cod=45155\]](http://www.adital.com.br/site/noticia.asp?lang=ES&cod=45155)

position officielle ambiguë et affaiblissaient du coup le consensus international, réduisant ainsi la capacité de la communauté internationale d'inciter le régime nouvellement en place à redonner le pouvoir au président élu démocratiquement. Par exemple, pendant que les négociations visant à convaincre les deux parties de signer les accords de San José progressaient très difficilement, les médias ont rapporté que la « proposition des États-Unis, du Canada, du Costa Rica, des Bahamas et du Pérou de retirer le retour au pouvoir du président Zelaya de la liste des conditions préalables à des élections légitimes avait affaibli le consensus de l'Organisation des États américains (OEA) sur la résolution de la crise au Honduras »⁷.

La promotion des accords de San José n'exigeant pas le retour au pouvoir du chef d'État élu démocratiquement, envoi aux autres pays le message très inquiétant que les coups d'État n'ont pas à être renversés, qu'il est concevable de démettre par la force un président de ses fonctions et de le remplacer.

Le coup d'État et les événements qui ont suivi ont également soulevé des questions quant à la capacité actuelle des organisations multilatérales comme l'OEA à défendre les principes fondamentaux de la démocratie constitutionnelle. La divergence d'opinions au sein de l'OEA, particulièrement sur les questions entourant la nécessité de rendre le pouvoir au président élu démocratiquement, a nui à la cohérence et à l'uniformité du message véhiculé. Par conséquent, la capacité de l'OEA à appliquer tous ses protocoles, qui aurait pu contribuer à mettre fin à la situation, s'en est trouvée affaiblie.

Après les élections controversées, qui se sont déroulées en l'absence d'observateurs électoraux officiels et où un seul parti a pu mener librement sa campagne (Carlos H. Reyes, le principal candidat à l'opposition, a passé la majeure partie de la campagne électorale à se rétablir après avoir été violemment battu par des policiers honduriens), le Canada a été l'un des seuls pays à déclarer que les élections semblaient « s'être déroulées librement et de façon juste »⁸. La déclaration du Canada n'était pas seulement diamétralement opposée à celles des pays du Mercosur et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes; elle ne tenait pas compte des violations flagrantes et continues des droits politiques et des autres droits de la personne.

Par exemple, la CIDH a constaté que les restrictions à l'exercice de la charge publique avaient toujours cours après le coup d'État dans les trois branches du gouvernement, notamment les menaces et les attaques envers les membres du Congrès, le remplacement des maires au pouvoir par des militaires et la destitution des représentants de l'État jugés en opposition avec le coup⁹.

⁷ P. Markey. « Honduran police crackdown, but pressure mounts », *Reuter*, 30 septembre 2009, [en ligne]. [\[http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/N3095905.htm\]](http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/N3095905.htm)

⁸ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Le Canada félicite le peuple hondurien à l'issue des élections*, (communiqué n° 364), 1^{er} décembre 2009.

⁹ Pendant sa visite sur le terrain, la Commission a confirmé avoir observé de graves violations des droits politiques au Honduras, soulignant que les autorités de fait perpétreraient de graves violations, de fait et de droit, des droits politiques, et en particulier des droits associés à l'exercice de la charge publique et à la participation politique.

Commission interaméricaine des droits de l'homme. *Honduras: Human Rights and the Coup D'état* (OEA/Ser.L/V/II. Doc. 55), Washington, D.C., OEA, 2009.

La déclaration du gouvernement canadien à la suite des élections a isolé le Canada avec les États-Unis et une poignée d'autres États. Cette déclaration, ajoutée à l'ambiguïté inquiétante des points de vue du Canada concernant les droits du président Zelaya et la culpabilité des personnes qui ont perpétré le coup d'État, a sapé la vision du Canada, énoncée dans la stratégie du Canada pour les Amériques, de favoriser la gouvernance démocratique et de « renforcer davantage les institutions, les pratiques et les principes démocratiques qui défendent la liberté, les droits de la personne et la primauté du droit »¹⁰.

Le gouvernement canadien peut encore offrir un soutien important à la lutte pour la démocratie au Honduras, mais il doit être prudent en raison de ses récents faux pas. Comment le Canada réussira-t-il à exprimer clairement son appui à une vaste participation citoyenne dans l'élaboration de plans socioéconomiques et la promotion de réformes politiques respectueuses des principes démocratiques?

RECOMMANDATIONS : 2010 ET ANNÉES SUBSÉQUENTES

Selon la gravité de la crise, ainsi que notre connaissance de l'histoire du pays et de ses partenariats de longue date, le GOPA a formulé les recommandations suivantes quant aux mesures que le gouvernement canadien doit mettre en œuvre pour permettre un véritable retour à la démocratie et renforcer l'ordre constitutionnel de manière à favoriser le respect des droits des citoyens du Honduras et la satisfaction de leurs besoins en matière de développement.

Le Groupe d'orientation politique pour les Amériques exhorte le Canada à prendre les cinq mesures suivantes :

1. Mettre en place les bases pour un retour à la paix et à la démocratie.

Le Canada doit exiger des autorités du Honduras qu'elles adoptent immédiatement des mesures ayant les objectifs suivants :

- Abroger toutes les lois, les décrets et les décrets-lois adoptés par les autorités de fait.
- Mettre fin immédiatement à l'intimidation, aux arrestations arbitraires, aux disparitions, à la torture et aux assassinats de personnes et de groupes et libérer les personnes emprisonnées arbitrairement pour s'être opposées au coup d'État.
- Restaurer intégralement la liberté d'expression et veiller à ce que les journalistes, les partis d'opposition et les opposants puissent exprimer leur désaccord en toute sécurité. Rouvrir tous les médias, mettre fin aux attaques, au vandalisme, aux fermetures et aux saisies envers leurs moyens de diffusion.
- Consigner les forces armées dans leurs casernes et permettre aux forces de police de reprendre leurs fonctions ayant trait à l'application de la loi.

¹⁰ Gouvernement du Canada. *Le Canada dans les Amériques*. (Catalogue n° FR5-41/1-2009, ISBN 978-0-662-06708-5) Ottawa, Canada, 2009.

- Ramener les populations déplacées et annuler le transfert des terres des groupes paysans et des coopératives effectué par les militaires et la police depuis le coup d'État et régler les conflits de propriété foncière avec tous les intervenants, de concert avec l'Institut agraire national.
- Faire respecter les obligations découlant des traités internationaux pour assurer la protection des droits économiques, sociaux et culturels et des droits civils et politiques. Porter une attention particulière aux groupes vulnérables comme les enfants, les immigrants, les femmes, les Afro-hondurien, les Autochtones et la communauté LGBT.

2. Exiger des autorités du Honduras qu'elles mettent fin à l'impunité et veillent à ce que les auteurs du coup d'État et des violations des droits de la personne rendent compte de leurs actes.

Le Canada doit inviter instamment les autorités du Honduras à entreprendre ce qui suit :

- S'assurer que les violations des droits de la personne ne demeurent pas impunies, et ce, conformément à l'obligation prescrite par la Commission interaméricaine des droits de l'homme d'enquêter sur ces violations et de les sanctionner.
- Veiller à ce que des enquêtes indépendantes et approfondies documentent immédiatement toutes les violations des droits de la personne rapportées depuis le 28 juin 2009 pour que toutes les personnes responsables, y compris les membres des forces de l'ordre, soient traduites en justice selon les modalités relatives aux normes internationales en matière de procès équitable.
- Créer une unité spéciale qui établira un processus d'enquête minutieux sur les crimes perpétrés contre les femmes par les forces de l'ordre depuis le coup d'État.
- Dédommager les victimes de violence selon les principes de restitution, de compensation et de réhabilitation et offrir des garanties que les événements ne se reproduiront plus. Toute commission de la vérité doit se conformer aux normes internationales et comporter une consultation de la société civile en bonne et due forme. Les droits des victimes doivent être la première priorité, et la justice et les dédommagements doivent demeurer les principaux objectifs.

3. Adopter une approche axée sur les droits de la personne pour les activités commerciales et les investissements au Honduras.

Le Canada doit :

- S'engager à évaluer de manière indépendante, impartiale et exhaustive les répercussions possibles sur les droits de la personne des accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux avec le Honduras avant de les signer ou de les mettre en œuvre. Le Canada doit examiner les recommandations formulées dans le cadre de ces évaluations avant de signer les accords.

- ❑ S'engager à appliquer les recommandations du Comité permanent du commerce international publiées à l'issue de la première session de la 39^e législature, qui invitait le Canada à rendre publiques toutes les versions préliminaires de l'accord de libre-échange avec les quatre pays d'Amérique centrale (ALE4AC), ainsi que ses propositions dans le cadre de ces négociations.
- ❑ Élaborer des mécanismes qui favorisent un véritable débat public sur le commerce avec les pays d'Amérique centrale, notamment des consultations transparentes avec les intervenants où les organisations de la société civile seront largement représentées.

4. Veiller à responsabiliser les entreprises canadiennes et les investisseurs opérant au Honduras.

Le Canada doit :

- ❑ Mettre en œuvre des mécanismes ayant force exécutoire pour assurer la responsabilisation des entreprises canadiennes menant des activités au Honduras sur le plan des droits de la personne et des normes environnementales. L'adoption du projet de loi C-300¹¹ constitue un premier pas important en ce sens.
- ❑ Encourager les sociétés et les investisseurs canadiens au Honduras à respecter les droits des peuples autochtones, y compris le droit au consentement préalable libre et éclairé, tels qu'ils sont énoncés dans les lois et les normes internationales, notamment la convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui a été ratifiée par le Honduras en 1989.
- ❑ Encourager les entreprises et les investisseurs canadiens au Honduras à contribuer à la promotion de conditions de travail décentes pour les deux sexes en respectant les principes fondamentaux et les droits des travailleurs décrits dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

5. Réévaluer l'aide versée et soutenir les efforts à long terme de promotion de la démocratie et des droits de la personne.

- ❑ Le gouvernement canadien doit inciter clairement et sans relâche les autorités du Honduras à respecter leurs obligations découlant des traités en matière de droits de la personne de la Commission interaméricaine et des Nations unies ainsi que de la *Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus* sur les tribunes multilatérales et en faire l'une de ses principales priorités dans ses relations bilatérales avec le Honduras.

¹¹ Gouvernement du Canada. Projet de loi C-300 émanant des députés : *Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement*, Ottawa, Canada, Service des publications de la Chambre des communes.

- ❑ Réévaluer la conformité des programmes d'aide bilatérale actuels avec la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*, notamment en vérifiant que les décaissements réguliers sont parfaitement conformes aux normes internationales en matière de droits de la personne.
- ❑ Contribuer à accroître la capacité de la société civile du Honduras à renforcer la gouvernance démocratique régionale et à assurer la prise en charge locale des stratégies de développement. Pour ce faire, il importe entre autres de soutenir le rôle crucial des organisations de la société civile (OSC), qui veillent au respect des droits de la personne, et d'assurer une importante participation citoyenne aux processus sociaux et politiques portant sur l'élaboration d'un plan socioéconomique pour le pays, ainsi que d'éventuelles réformes constitutionnelles.
- ❑ Donner plus de pouvoir au Bureau du procureur spécial aux droits de l'homme et aux autres procureurs ayant pour mandat d'enquêter sur les violations des droits de la personne et accroître l'efficacité du programme de protection des témoins.